

CONTRAT D'ENGAGEMENT PERSONNEL Keramap et Cie

Jour de distribution : le dernier lundi du mois (sauf exception) de 18h00 à 19h30

Blondin Olivier : <i>Apiculteur</i> 5, rosguilloux 56320 Meslan 07 60 26 30 03 foxab@free.fr	Nom et prénom de l'adhérent : Numéro de téléphone : Adresse mail :
--	--

Engagements du producteur

- 1- Livrer les produits aux lieux et heures déterminés
- 2- Permettre le bon fonctionnement de l'AMAP
- 3- Tenir les comptes des adhérents pour la production proposée
- 4- Mettre tout en œuvre pour respecter la quantité et la qualité des produits prévus et prévenir en cas de problème l'adhérent
- 5- En cas d'intempéries ou de forces majeures entraînant la non livraison des produits, il y a un engagement de rembourser le(s) produit(s) non livré(s), ou la possibilité de mettre en place des solutions de compensation après échange et accord entre les 2 parties

Engagements de l'adhérent

- 1- Signer le contrat d'engagement personnel et le règlement pour les mois à venir dans le respect de la charte des AMAP et du règlement intérieur de Keramap et Cie
- 2- Venir prendre ses produits aux lieu et heure déterminés (ou désigner une tierce personne)
- 3- Accepte que le producteur se réserve le droit de garder l'acompte dans le cas où le consomm'acteur Amapien ne vient pas chercher ses produits, sans avoir prévenu 24h avant la livraison.

			29/10/2018	26/11/2018	17/12/2018	28/01/2019	25/02/2019	25/03/2019
Miel d'été "Ronce – Trèfle - Châtaignier"	500g	8€						
Vinaigre de miel	50cl	5,5€						
TOTAL								

Réservation de miel pour le prochain contrat d'avril à septembre (en nbr de pots de 500g)
(sans engagement de votre part) :

Rappel : L'AMAP a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement de ce contrat mais ne peut être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnement.

Référent AMAP : Anthony Foulon : anthonyfoulon@gmail.com

Fait le _____ à _____

Signature du producteur

Signature de l'adhérent